

Berne, 11.09.2026

Session d'automne 2026 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil des États

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
22.09.26	26.3002	Mo. CSSS-N. Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales	Rejet	Parmi les mesures proposées, les groupes vulnérables seraient particulièrement affectés, notamment les femmes enceintes. En l'absence de congé prénatal légal, celles-ci sont plus souvent contraintes de se mettre en arrêt maladie. La mise en œuvre de cette motion réduirait cette protection. Un assouplissement du secret médical risquerait en outre de fragiliser la relation de confiance indispensable entre les patient-e-s et leurs médecins. Par ailleurs, selon les expert-es, les certificats de complaisance sont des cas relativement rares. Des mesures permettant de lutter contre les faux certificats médicaux peuvent d'ores et déjà être prises. Plutôt que de placer les personnes malades et celles qui sont en traitement sous un soupçon généralisé, il convient de privilégier des mesures ciblées, objectivement justifiées et efficaces, qui garantissent la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs. pro-salute.ch recommande de rejeter la motion.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes